

**GRDF**GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE**CHANGEMENT  
DE GAZ****Cher Client,**

A Lille

Dans le cadre de l'inventaire de vos appareils alimentés en gaz naturel, vous avez désigné votre installateur qui réalisera les réglages à votre domicile.

Vous trouverez ci-dessous le bon ayant valeur de chèque vous permettant de régler la prestation à l'intervenant lors de sa venue.

**Concrètement...**

- 1** Vous recevrez un courrier vous indiquant la date et le créneau planifié avec l'intervenant pour votre RDV de réglages
- 2** Conservez ce bon ayant valeur de chèque réglages jusqu'à la venue de votre intervenant en le positionnant sur votre appareil gaz grâce au aimant "Changement de gaz" qui accompagne ce courrier.
- 3** Remettez lui le bon réglages à la fin du rendez vous

Pour toute question ou demande d'information relative au projet Changement de Gaz vous pouvez contacter le service client de GRDF au **09 69 36 35 34** du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Vous remerciant de votre attention,

Philippe LAHET  
Directeur Clients Territoire GRDF Nord-Ouest

**BON POUR RÉALISATION  
DE VOS RÉGLAGES****GRDF**GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE**CHANGEMENT  
DE GAZ**

Ce bon a valeur de chèque réglages.  
Remettez-le au prestataire ayant effectué l'intervention.



• L'authenticité de ce bon est garantie notamment par la couleur fluo de cette pastille, le papier filigrané, le trait de micro-lettre •

RCS : PARIS 444 786 51



**A l'attention du technicien ayant procédé aux réglages.**

## COMMENT SUIVRE VOTRE RÉGLEMENT ?

Par internet :

- 1** Connectez-vous sur votre espace personnel sur le site [cheques-cdg.fr](http://cheques-cdg.fr).
- 2** Vérifiez l'exactitude des informations bancaires renseignées dans l'onglet "Mon compte".  
Si une modification doit être apportée, veuillez contacter le service consommateur à l'adresse email [cheques-cdg@sogec-marketing.fr](mailto:cheques-cdg@sogec-marketing.fr).
- 3** Rendez-vous sur l'onglet "Suivre mes paiements" pour retrouver le détail des points de comptage PCE qui vous ont déjà été réglés.

**Le partenaire de GRDF, Sogec, vous fera également parvenir par email le détail des PCE réglés lors de chaque émission de virement.**

Vous n'avez pas d'accès pour votre espace personnel ?

- 1** Vérifiez dans vos emails si les éléments ne vous ont pas été envoyé en amont de la campagne.
- 2** Si vous ne retrouvez pas d'email, cliquez sur "Mot de passe oublié?" pour récupérer un mot de passe
- 3** Si vous n'avez ni email ni mot de passe renvoyé, veuillez contacter le service consommateur par email à l'adresse [cheques-cdg@sogec-marketing.fr](mailto:cheques-cdg@sogec-marketing.fr) en précisant votre raison sociale et votre SIRET ou par téléphone au 01 69 79 25 54, du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h30.

Attention, pensez à conserver ce bon ayant valeur de chèque réglages sur une durée de 5 ans.

Pour toute question relative à l'utilisation du site internet, vous pouvez contacter le service consommateur de Sogec Gestion par email à l'adresse [cheques-cdg@sogec-marketing.fr](mailto:cheques-cdg@sogec-marketing.fr) ou par téléphone au 01 69 79 25 54.